

## FORMATIONS SANS FORMULAIRE D'INSCRIPTION JOINT

**FORMATIONS PRÉALABLES À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER OBLIGATOIRES** : session de **2 jours** sur vacances scolaires de la zone A pour préparer l'examen théorique et pratique. Le coût, **75 €** (formation dont livre, fournitures de tir, documentation + 2 plateaux repas compris).

Nombre limité, pré-inscription en ligne auprès de l'OFB via le site internet de la Fédération.

**FORMATION CHASSE ACCOMPAGNÉE** Pour toute personne âgée de 15 ans, qui désire chasser avec un ou plusieurs parrains (5 ans de validation). Contenu : une journée de formation pratique avec tir sur parcours de chasse et sanglier courant avec tous les parrains. Gratuit + **20 € le plateau repas (22 € le repas à compter du 01/07/25)**. Nombre limité à 17 personnes.

Dates : 14/06/2025 – 04/07/2025 - 29/08/2025 – 27/09/2025

**FORMATION CHASSE À L'ARC** Obligatoire pour chasser à l'arc.

Contenu : ½ journée salle sur la réglementation et le matériel. ½ journée de terrain avec tir à l'arc en situation de chasse. Contactez la Fédération. Gratuit + **20 € le plateau repas**. Nombre limité à 20 personnes. Date : dans l'Allier, 22/03/2025 ; autres dates sur la Région

## UNE OBLIGATION POUR LES NOUVEAUX DETENTEURS : LA FORMATION SECURITE ORGANISATEUR

Cette modalité inscrite au S.D.G.C 2019-2025, prévoit que tout nouveau détenteur de droit de chasse, demandeur ou regroupé dans un plan de chasse, doit dorénavant suivre une formation sécurité organisateur. Celle-ci se justifie par les responsabilités que prend un détenteur de droit de chasse. Il doit avoir les connaissances et les compétences pour assumer ses fonctions. Les nouveaux adjudicataires O.N.F. sont aussi concernés par cette mesure.

Les attestations de formations des autres départements sont valables et, un détenteur qui ne serait pas organisateur peut déléguer une autre personne de son groupe de chasse pour répondre à cette obligation de formation. Le nouveau détenteur a jusqu'à l'ouverture générale de la chasse pour suivre cette formation. S'il y a un changement de nom du détenteur en cours de saison, le nouveau responsable a jusqu'à la date de l'ouverture générale de la chasse suivante pour y assister.

**CETTE FORMATION EST DIFFERENTE DE LA FORMATION DECENTNALE REMISE A NIVEAU SECURITE, PREVUE PAR LA LOI DE JUILLET 2019, POUR LAQUELLE LES CHASSEURS SONT CONVOQUES INDIVIDUELLEMENT PAR MAIL ET/OU COURRIER.**

## FICHE D'INSCRIPTION AUTRES FORMATIONS 2025

NOM - PRENOM DU DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE : .....

NOM - PRENOM DU CANDIDAT : ..... Date et lieu de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à .....

Adresse précise : .....

Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ (mention obligatoire en cas d'annulation) E-mail : .....

Formation	Dates
<b>Agrement de piégeage (8h – 18h)</b> <input type="checkbox"/> Gratuit + 40 € les 2 plateaux repas en Avril ( <u>44 € le repas en Août</u> )	<input type="checkbox"/> 29/04/2025 et 30/04/2025 <input type="checkbox"/> 21/08/2025 et 22/08/2025
<b>Sécurité – Organisateur (8h – 17h30)</b> <input type="checkbox"/> Gratuit + 20 € le plateau repas ( <u>22 € le repas à compter du 01/07/25</u> )	<input type="checkbox"/> 23/05/2025 <input type="checkbox"/> 21/06/2025 <input type="checkbox"/> 18/07/2025 <input type="checkbox"/> 05/09/2025 <input type="checkbox"/> 03/10/2025 <input type="checkbox"/> 14/11/2025
<b>Examen initial du gibier – Trichine (8h-16h)</b> <input type="checkbox"/> Gratuit + 20 € le plateau repas	<input type="checkbox"/> 24/05/2025
<b>Garde Chasse particulier (M1 + M2 + 2 plateaux repas)</b> <input type="checkbox"/> Gratuit + 40 € les 2 plateaux repas	<input type="checkbox"/> M1 : 03/06/2025 (8h – 18h)
<b>Garde Pêche particulier (M1 + M3 + 2 plateaux repas)</b> <input type="checkbox"/> 66 € (2 plateaux repas compris) Pour les pêcheurs, joindre la photocopie de la <b>carte de pêche</b> .	<input type="checkbox"/> M2 : 04/06/2025 (8h – 18h)
<b>Garde Forêt particulier (M1 + M4 + 2 plateaux repas)</b> <input type="checkbox"/> 66 € (2 plateaux repas compris)	<input type="checkbox"/> M3 : 05/06/2025 (8h – 18h)
<b>Module complémentaire =</b> <input type="checkbox"/> M1 Gratuit + 20 € le plateau repas <input type="checkbox"/> M3 33 € (1 plateau repas compris)	<input type="checkbox"/> M4 : 10/06/2025 (8h – 18h)

**1 FICHE COMPLÉTÉE PAR CANDIDAT ET PAR FORMATION. JOINDRE UN CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE LA FDCA.**

F.D.C.A.- Domaine des Sallards – CS 80018 - 03401 YZEURE CEDEX – E-mail : [contact@fedechasse03.com](mailto:contact@fedechasse03.com)

ATTENTION : si faute de participants, une session de formation peut être annulée, a contrario, le nombre de places est également limité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

En cas d'absence, et ce quel que soit le motif, le coût du repas sera encaissé.